Envoyé en préfecture le 16/12/2022 Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID: 051-215104985-20221214-2022_12_07-DE

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 14 décembre 2022

.....

L'an deux mil vingt-deux, le 14 décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 7 décembre 2022.

Etaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme LEMAIRE, Mme BASSELIER, M. LÉGLANTIER, M. ADNOT, Mme GUERITTE et M. ODUNCU.

Etaient absents et excusés: M. PERRIN, Mme BLED, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA, M. LOUIS, M. QUINCHE, M. DE ALMEIDA et Mme PICOT. M. PERRIN, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA et M. LOUIS ayant respectivement donné pouvoir à M. HEWAK, M. THUILLIER, M. AGRAPART, Mme CHARPENTIER et M. LEMAIRE.

En exercice : 27 Présents : 18

Pouvoirs : 5 Pour : 21

Contre: Abstentions:

Mme CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Subvention exceptionnelle – Association « Jardin partagé des Cordeliers »

 SV/N° 2022 - 12 - 07

M. Jean Agrapart, Adjoint au Maire, expose que la toute jeune association « Jardin partag des Cordeliers » a démarré ses activités en mars dernier. Après un dur labeur de préparation d'une partie du jardin mis à sa disposition par la Ville, une première récolte de légumes a pu avoir lieu durant l'été. Les bénévoles qui fourmillent d'idées pour faire vivre l'association ont désormais pour projet d'installer en 2023 une serre.

M. le Maire ajoute que la Ville a soutenu la création de cette association.

Pour les aider à réaliser cet investissement, ils sollicitent de la Ville une subvention d'un montant de $1\,500\,$ €.

Considérant que Mmes Lepont et Charpentier sont membres de l'exécutif de l'association « Jardin partagé des Cordeliers », elles ne prennent part ni au débat ni au vote relatifs à l'attribution de cette subvention à l'association pour lesquelles elles ont un intérêt,

Après examen en séance privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

<u>Article unique</u> – décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1500 € à l'association "Jardin partagé des Cordeliers"

Pour extrait certifié conforme.

Signé : Le Maire, Sacha HEWAK